

RÉSEAU MONDIAL DES POMPIERS DE L'ISP



Contexte et arguments

- **Les pompiers : un service public stratégique**

Les pompiers fournissent un service public essentiel qui revêt une importance stratégique croissante dans le monde actuel. En tant que groupe distinct au sein des travailleurs.euses des services publics d'urgence (SPU), ils sont principalement employés par les administrations locales et régionales (ALR), bien que dans certains pays, ils opèrent en tant que services nationaux. Les pompiers sont en première ligne face aux conséquences croissantes du changement climatique, des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, notamment les inondations, les incendies de forêt, les tornades et les conflits. Leur mission est essentielle pour protéger les vies, la santé publique, l'environnement, les services publics stratégiques (tels que les centrales énergétiques et les usines de traitement des eaux, les incinérateurs de déchets et les sites nucléaires ou militaires, entre autres), ainsi que les infrastructures économiques et les institutions publiques. L'accélération de la crise climatique signifie que les pompiers doivent désormais faire face à des incendies de forêt plus fréquents et plus intenses, à des saisons de chaleur plus longues et à une pénurie d'eau généralisée. Ils jouent également un rôle essentiel au sein d'équipes multiprofessionnelles de services d'urgence, travaillant aux côtés du personnel de santé et des ambulanciers en tant que premiers intervenants dans les zones de guerre, lors d'attaques terroristes, de pandémies et d'autres situations d'urgence publiques à grande échelle.

- **Les pompiers sont confrontés à de graves déficits en matière de travail décent et à de multiples risques pour leur santé et la sécurité au travail (SST).**

Les pompiers sont confrontés à la fois à des déficits en matière de travail décent et à de graves risques pour la sécurité et la santé au travail (SST). Dans de nombreux pays, les pompiers ne jouissent pas pleinement de la liberté syndicale et de la négociation collective, qui sont des droits fondamentaux du travail et des droits humains internationaux. Malgré les [décisions cohérentes du Comité de la liberté syndicale de l'OIT](#) affirmant le droit des pompiers à bénéficier pleinement des droits syndicaux, des restrictions juridiques et pratiques persistent dans de nombreux pays.¹ [Les Directives de l'OIT de 2018 sur le travail décent dans les Services publics d'urgence \(SPU\)](#) - qui couvrent les pompiers dans le cadre des SPU - affirment que « *le rôle unique et essentiel des travailleur.euses des SPU ne devrait pas être utilisé comme justification pour leur refuser la participation à des mécanismes efficaces de dialogue social* ». Les pompiers sont confrontés à des risques considérables en matière de sécurité et de santé au travail (SST) et sont particulièrement vulnérables à un large éventail de risques physiques et psychosociaux, de

¹ Par exemple, le Japon a ratifié les conventions C.87 (1965) et C.98 (1953). Cependant, l'article 2(1) de la loi sur les syndicats (loi n° 174 du 1er juin 1949) interdit aux pompiers d'adhérer à un syndicat. Le syndicat JICHIRO, affilié à l'ISP, continue d'œuvrer pour que les pompiers japonais et les autres travailleurs du service public voient reconnaître leurs droits fondamentaux à s'organiser et à négocier collectivement, et a soulevé la question à plusieurs reprises auprès du Comité de l'OIT sur l'application des normes, avec le soutien de l'ISP. Voir ISP, [Droits syndicaux, conditions d'emploi et relations de travail dans le secteur des collectivités locales et régionales](#), (2021).

dangers biologiques, d'exposition à des substances cancérogènes (par exemple, l'amiante, les PFAS, les retardateurs de flamme, les polymères plastiques, la fumée, les cendres, etc.) et à la violence de tiers, car ils sont en contact direct avec les utilisateurs.trices des services. En 2022, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), un organisme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a déclaré que l'exposition professionnelle des pompiers était cancérogène, ce qui signifie que la profession peut être cancérogène de par sa nature même.² Pourtant, malgré de nombreuses preuves scientifiques, de nombreux pays hésitent et cherchent à éviter de reconnaître plusieurs formes de cancers comme des maladies professionnelles liées à l'exposition au travail des pompiers. L'égalité des genres et la non-discrimination doivent également faire l'objet d'une attention renouvelée dans cette profession traditionnellement dominée par les hommes.

- **Contraintes en matière de ressources, niveaux d'effectifs inadéquats et autres défis sociaux**

Le manque chronique de personnel, le manque de ressources, l'insuffisance des infrastructures, les mauvaises conditions de travail, le recours accru aux bénévoles et les risques croissants rendent le recrutement et la fidélisation du personnel dans les services d'incendie de plus en plus difficiles, même dans les pays à revenu élevé. La législation régissant la lutte contre les incendies – qui couvre les droits, la SST, la formation, la rémunération et l'évolution de carrière – varie considérablement d'un pays à l'autre. Les ALR manquent souvent d'autonomie financière et institutionnelle pour recruter, former et équiper correctement les pompiers. En conséquence, la capacité des gouvernements à tous les niveaux à répondre aux crises est très disparate. De nombreux pays en développement ne disposent toujours pas de services d'incendie pleinement opérationnels, ce qui les rend mal préparés à remplir leurs obligations en matière de préparation, d'atténuation et de capacité de réponse prévues par [le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe \(2015-2030\) de l'UNDRR](#).

Le travail de l'ISP sur les pompiers

- L'Internationale des Services Publics (ISP) représente des milliers de pompiers par l'intermédiaire de ses affiliés, qu'il s'agisse de syndicats exclusivement composés de pompiers ou de syndicats du secteur public au sens large. Cependant, plusieurs syndicats de pompiers ne sont pas encore affiliés à l'ISP. Il est essentiel de rassembler tous les syndicats de pompiers au sein de l'ISP afin de renforcer leur voix collective au niveau mondial et leur pouvoir syndical.
- [L'ISP a soutenu et défendu les droits syndicaux des pompiers](#) en organisant des campagnes et en déposant des plaintes auprès de l'OIT contre les États qui les ont violés, obtenant des victoires remarquables, comme dans le cas de [la Corée](#)(EN). Elle les a également soutenus pendant la pandémie de Covid, en cherchant à faire reconnaître leur rôle et en exigeant des ressources adéquates pour mener à bien leur mission.
- L'ISP et ses régions ont également organisé des ateliers et des réseaux pour les pompiers :
 - En Europe, la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) gère un réseau dynamique de pompiers qui se réunit chaque année et influence activement la politique de l'UE, en particulier en matière de santé et de sécurité au travail.
 - En Asie-Pacifique, l'ISP a organisé un [atelier régional pour les pompiers à Manille en 2015](#)(EN). Plus récemment, un atelier pour les pompiers s'est tenu le 10 septembre 2025 lors de sa Conférence régionale Asie-Pacifique (APRECON) à Katmandou (Népal).
 - À l'OIT, [l'ISP a coordonné les contributions des affiliés et l'expertise des pompiers à la réunion tripartite d'experts de l'OIT \(2018\)](#), qui a abouti à l'élaboration [des Directives de l'OIT sur le travail décent dans les Services publics d'urgence \(SPU\)](#).

² CIRC, [Exposition professionnelle des pompiers\(EN\)](#). Monographies de la CIRC sur l'identification des risques cancérogènes pour l'homme, volume 132 (2023). L'étude reconnaît, entre autres, qu'il existe suffisamment de preuves chez l'homme pour établir que la lutte contre les incendies est une profession cancérogène en raison de l'exposition professionnelle à des substances clairement reconnues comme cancérogènes. En outre, l'étude établit un lien entre l'exposition professionnelle des pompiers et le mésothéliome et le cancer de la vessie. Elle montre également des corrélations entre les données relatives aux cancers du côlon, de la prostate et des testicules.

- Les pompiers ont également été mis en avant lors de la rédaction de la récente [Convention de l'OIT sur les risques biologiques dans l'environnement de travail \(C192\)](#) et de [la Recommandation qui l'accompagne \(R209\)](#), où les pompiers relèvent de l'Article 7 (2) (c) (i) *concernant les secteurs et les professions où les travailleurs sont exposés à un risque élevé de préjudice reconnu en raison de leur exposition à des risques biologiques* et méritent donc une protection spécifique contre ces risques. Au cours des négociations tripartites, l'ISP a utilisé de nombreux exemples de contamination par des risques biologiques fournis par des pompiers en service.

Il manque une vue d'ensemble des conditions de travail des pompiers

- Bien que l'OIT ait déclaré en 2022 que le [droit à un environnement de travail sûr et sain était le cinquième principe fondamental du travail décent](#), aucune évaluation mondiale actualisée des conditions de santé et de sécurité au travail des pompiers n'a été réalisée depuis 2012.³ Consciente de cette lacune, l'ISP a soumis en 2025 une proposition au département sectoriel de l'OIT pour une « Évaluation mondiale des conditions de travail des pompiers (2025-2026) ». L'étude aurait examiné la situation des pompiers sous l'angle du changement climatique, des risques biologiques et des nouveaux risques mondiaux tels que les conflits et les attentats terroristes, en analysant les défis et en formulant des recommandations. Cependant, la proposition n'a pas été retenue par l'OIT.
- En conséquence, l'ISP lance sa propre consultation mondiale auprès des syndicats de pompiers afin de collecter et d'analyser des informations sur leurs conditions de travail, leurs droits et les défis auxquels ils sont confrontés. Les syndicats de pompiers peuvent contribuer à cet effort en remplissant un [questionnaire dédié](#). Cette initiative vise à commencer à dresser un premier tableau complet de la situation actuelle de la profession à l'échelle mondiale, afin d'éclairer le travail de plaidoyer et d'élaboration des politiques de l'ISP et de façonner les futures actions internationales conjointes. Un aperçu des résultats de l'enquête sera présenté lors de la réunion [du Réseau mondial des pompiers de l'ISP](#) prévu le 27 novembre 2025.

Vers un réseau mondial des pompiers de l'ISP

- Reconnaissant le rôle public essentiel des pompiers et les lacunes persistantes en matière de droits du travail, l'ISP met progressivement en place un Réseau mondial des pompiers de l'ISP, une communauté mondiale dédiée à :
 - Unir les syndicats de pompiers du monde entier, renforcer leur pouvoir syndical et leur voix collective ;
 - Fournir une interface sectorielle unifiée pour le dialogue et le plaidoyer avec les employeurs à niveau infranational et national et avec les organisations multilatérales concernées (p.ex., l'OIT, l'OMS, l'OCDE, l'UNDRR, la COP, etc.) ;
 - fournir une plateforme commune pour les campagnes internationales (p.e., la Journée internationale des pompiers, le 4 mai) ;
 - Mettre en place un forum de dialogue et d'échange régulier pour faciliter l'apprentissage entre pairs, renforcer la solidarité, permettre une mobilisation rapide et un soutien mutuel ;
 - Élaborer des stratégies communes pour relever les défis professionnels et sectoriels spécifiques des pompiers ;
- Afin d'assurer la cohérence au sein des structures de l'ISP, le Réseau mondial des pompiers de l'ISP fonctionnera comme une extension du Réseau mondial ALR de l'ISP, en s'alignant sur sa [Charte](#), tout en fournissant une plateforme dédiée pour répondre aux besoins et aux réalités spécifiques des pompiers.
- L'ISP réalise actuellement une cartographie de ses affiliés actuels et potentiels représentant les pompiers et mène des consultations régionales auprès de ses affiliés dans les différentes régions de l'ISP afin de activer le travail dans ce secteur, d'informer la coordination mondiale, d'identifier les priorités et les questions

³ OIT, Fiches d'information internationales sur les risques professionnels, « [Pompier](#) » (2012)

régionales et mondiales clés à traiter. Bien que les ressources disponibles pour ce travail soient limitées en 2026, l'ISP vise à renforcer progressivement sa capacité d'agir dans ce domaine.

Contact ISP :
daria.cibrario@world-psi.org